



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 18 février 2025

Madame la Ministre Glatigny

En copie les co- présidents du Pacte

Madame la Ministre,

Le 21 juin 2024, nous avons adressé aux formateurs du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les conditions de réussite du Pacte. Après quelques mois de fonctionnement avec les inflexions souhaitées par le gouvernement, il nous est paru important de vous adresser collectivement, les constats et points de vigilance qui suivent. De plus, nous avons pris connaissance de l'article de presse de ce vendredi 7 février dans lequel vous annoncez votre volonté de suspendre le tronc commun en troisième année du secondaire, en l'absence de consensus des acteurs de terrain.

Nous tenons à rappeler que les constats qui ont conduit les acteurs, dès janvier 2015, à se mobiliser collectivement pour aboutir à l'avis n°3 définissant la feuille de route du Pacte pour un Enseignement d'excellence montraient que notre système scolaire produisait des résultats insatisfaisants tant en termes d'efficacité, d'équité que d'efficience.

Le Pacte est né de la conviction que, pour avoir une chance de rencontrer les défis de notre enseignement, il fallait développer une feuille de route systémique et inscrite dans la durée. L'école ne se réforme pas uniquement par décrets, arrêtés et circulaires. Elle nécessite des évolutions en profondeur, y compris de culture et de comportement, et une appropriation progressive par l'ensemble des équipes éducatives de nouvelles façons de fonctionner dans un cadre d'autonomie et de responsabilisation. Elle nécessite aussi de revoir l'ensemble du parcours de l'élève, de la maternelle à la fin du secondaire pour améliorer les résultats de tous les élèves, pour pousser chacun à son maximum, pour favoriser la réussite, pour lutter contre le redoublement et pour donner à tous des chances égales. De telles évolutions nécessitent d'être opiniâtre sur les objectifs poursuivis et les réformes mises en place tout en étant en permanence dans une logique d'écoute du terrain, d'évaluation et d'adaptation des modalités des réformes pour tenir compte des réalités des écoles et des classes. Dans ce sens, nous sommes ouverts à ce que les directions d'école prennent aussi une place dans le dispositif de consultation et de mise en application des mesures dessinées par les acteurs du Pacte.

Durant les travaux du Pacte, chacun d'entre nous a fait des pas vers l'autre. Nous avons dépassé certains tabous, les postures dogmatiques et les rapports de force pour aboutir à une feuille de route qui n'est la réforme d'aucun d'entre nous individuellement mais qui fait sens pour nous tous collectivement.

Depuis 2017 et le début de la mise en œuvre du Pacte, énormément de réformes structurantes ont été engrangées. La pénurie structurelle d'enseignants et l'accroissement des difficultés psycho-sociales des jeunes, lié notamment à la crise sanitaire, doivent être pris en compte et renforcent la nécessité impérieuse de réformer l'école. Le sentiment de saturation, qui vit dans les écoles comme dans beaucoup de secteurs de la société, et certaines réactions de rejet des réformes et du Pacte ne peuvent évidemment être ignorés.

Face à ces réalités, nous réaffirmons notre volonté de poursuivre les valeurs et les objectifs d'un tronc commun polytechnique et orientant du Pacte jusqu'en 3^{ème} secondaire.

Pour ce faire, il s'agit tout d'abord de prendre en compte les équilibres et les fondamentaux sur lesquels le Pacte a été construit. A cet égard, deux lignes fortes sous-tendent toute la mise en œuvre du Pacte et ne pourraient être remises en cause sans signifier la fin de celui-ci : **le développement de dynamiques collectives au sein des écoles autour des contrats d'objectifs dans une logique d'autonomie et de responsabilisation accrues des équipes éducatives, d'une part ; la mise en œuvre d'un tronc commun polytechnique et orientant, d'autre part.**

Ensuite, il s'agit de maintenir **la dynamique et le dialogue collectifs**, entre les représentants des acteurs de l'école, l'administration (AGE et administration du Pacte) et les représentants du gouvernement au sein du Comité du Pacte. Ce lieu de concertation permet d'attirer l'attention du gouvernement, dans le cadre de la concrétisation des réformes, sur les éléments à prendre en compte pour respecter les principaux équilibres qui ont présidé à l'élaboration du Pacte et pour assurer la soutenabilité des réformes sur le terrain. Le Comité doit également servir, plus que ça n'a été le cas jusqu'ici, au monitoring et à l'évaluation des impacts des réformes sur le terrain, pour que des ajustements puissent y être apportés chaque fois que nécessaire.

En priorité, et même si nous reconnaissons que certains sujets ont déjà été partiellement traités, les points d'attention suivants nous semblent devoir être pris en compte, et finalisés rapidement, dans la suite de la mise en œuvre du Pacte :

- Une réévaluation de l'évolution des emplois (pertes d'emploi, mobilité des enseignants) en fin de tronc commun doit être affinée et le dispositif qui doit permettre de rencontrer la dimension sociale de ce changement majeur doit être impérativement mis en œuvre au printemps 2025 au travers de la mise en place des formations prévues ;
- La clarté doit être faite le plus vite possible sur la manière dont les moyens destinés aux élèves qui n'auraient pas réussi leur CEB seront réalloués dans le futur tronc commun et sur l'organisation des épreuves externes certificatives ;
- Le gouvernement doit sans tarder informer les FPO/WBE sur l'ensemble des modalités de déploiement du tronc commun dans le secondaire en suivi de la finalisation des travaux du Comité ;
- Les formations aux nouveaux référentiels et programmes devront être organisées au plus tôt pour les enseignants du secondaire ;

- Dans le cadre de leur contrat d'objectifs, les écoles secondaires seront invitées à se concentrer avant tout sur les objectifs qui concernent l'entrée en vigueur du nouveau tronc commun dans leur établissement ;
- Les orientations qui détermineront l'organisation des trois années de l'après tronc commun doivent être clarifiées pour que les équipes éducatives puissent se projeter dès que possible dans un cadre clair (Le gouvernement doit s'emparer sans tarder du livrable déposé sur sa table) ;
- Les orientations du Pacte concernant l'enseignement spécialisé doivent encore faire l'objet de travaux, comme la réorganisation en deux phases de la forme 3 permettant ;
- d'assurer une cohérence avec la philosophie du tronc commun polytechnique en 3 ans et avec le parcours des élèves durant le post-tronc commun ;
- De manière générale, la simplification administrative doit être une priorité y compris en favorisant le principe de confiance plutôt que les contrôles systématiques ;
-

En conclusion :

- Nous confirmons notre attachement au Pacte, ses équilibres tel qu'écrit dans l'avis n°3 et nous réaffirmons notre volonté d'aboutir à sa mise en place ;
- Nous attirons l'attention du gouvernement sur la nécessité de réexaminer rapidement l'évaluation de l'impact social du Pacte ; la nécessité d'une feuille de route sur un temps court et avec la nécessité de répondre aux questions légitimes des effets du Pacte sur les 3 premières années du secondaire et de l'après tronc commun ;
- Après avoir traité les deux points ci-avant, à titre subsidiaire, n'est-il pas revenu le temps d'un séminaire regroupant les acteurs du Pacte et le gouvernement ? Cela serait l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement (premières évaluations des réformes) et la mise en commun des nœuds essentiels.

Patrick Lenaerts,

Directeur du secondaire

Laetitia Bergers,

Directrice du fondamental

Alexandre Lodez,

Secrétaire général